Nos chers défunts

"C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour nos morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés". (II Mach. XII-46).

Nos abonnés

Cap de la Madeleine : M. Valère Thibault.-Central Falls : Melle Marthe Collignon .- Centreville : Mme Langevin Bergersen.—Gentilly: Dme Uldoric Godin.—Gonic, N.H.: M. Alphonse Nadeau.—Hervey-Jonction: Mme F. X. Veillette.— La Broquerie : Mme Georges Généreux.-La Pointe du Lac : Mme Emélie Pothier .- Lefebvre, Ont. : M. Joseph Houle, père.-Louiseville: Mme Philorum Livernoche.-Manchester, N. : Mme Alex. Laprise. - Mme Olivier Proulx. - Maria : Mme Fidèle Gagné. - Maskinongé: Dme Emma Vincent. - Montréal: M. Wm. Huneault.—Moulin Tardif: Mme Philias Paquet.— Nushka: M. et Mme Zoé Houle; M. et Mme Ovila Dupuis et quatre enfants ; M. et Mme Jos. Perreault et sept enfants ; Mme Arthur Guérard et quatre enfants. — Proulxville : M. Arthur Saint-Arneault .- Québec : Mme Marie Zoé Guay Dugal.-Révde Sr St-Ambroise, des SS. Grises de Québec .- St-Agapit : Mlle Emma Laroche .- Ste-Anne de la Pérade: Dme Gille Godin.—St-Apollinaire: Mme Vve Ignace Rousseau.—St-Bruno: Dme F. X. Chaput.—St-Hyacinthe: Mme Norbert Millette.—St-Jacques des Piles: Dme Jean Crête.
—St-Jacques: Dme Joseph Venne.—Dme Jules Gaudet.—M.
Ed. Bou'ard.—St-Malo, Québec: Mme Adélie Lagacé.—Ste-Marguerite: M. Louis Bélec.-Mde Célina Miron.-Mme Cléophas Loranger.-St-Roch de Québec : M. Félix Mongeon. -St-Stanislas: Mme Eléonore Lafontaine. - Ste-Thérèse: M. Joseph Desjardins.—Shédiac, N.B.: Mme Louis Gaudet.— Trois-Rivières: Mlle Marie Jeanne Ross.—Mesdames Anselme et Norbert Dubé.

LE TARIF DE NOTRE TRENTAIN EST DE \$15.00

Le Père Procureur de la maison à laquelle nous transmettons le surplus de nos trentains, nous répond : "Etant 22 prêtres à célébrer chaque matin, nous pourrons dire, cette année, plus de 8,000 messes. Nous sommes donc en mesure d'acquitter, dans un très bref délai, tous les trentains que vous pourrez nous adresser. Merci anticipé à tous ceux qui auront recours à votre entremise."

Prière d'adresser au bureau le nom des abonnés défunts. Une simple nouvelle par la voie des journaux ou autrement ne suffit pas.

La 5ème dizaine du chapelet que nous récitons, chaque jour, au Sanctuaire est appliquée aux âmes de nos défunts.

"Sainte Marie Libératrice, priez pour nous et pour les âmes du purgatoire". (Ind. 100 j. chaque fois, Pie X, 22 janv. 1914).